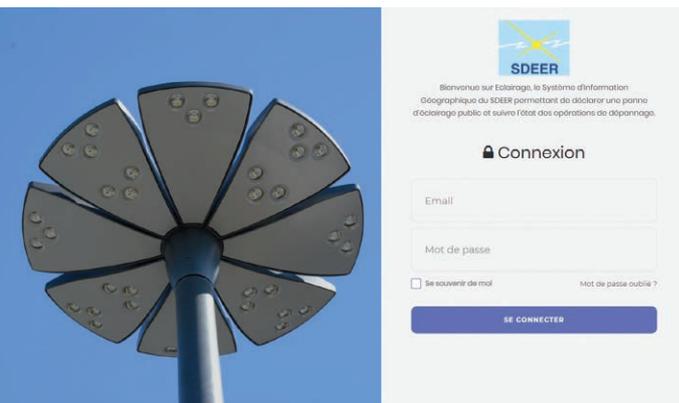




Déclarer en ligne les pannes de l'éclairage public



Le SDEER a débuté le déploiement d'un outil Internet destiné à simplifier la déclaration des pannes de l'éclairage public et à permettre le suivi des opérations de dépannage. Ce service est progressivement mis à disposition des élus et des agents communaux concernés.

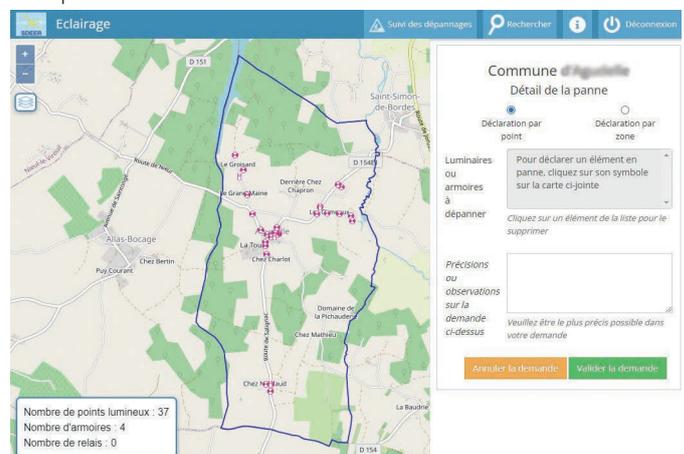


Début mars 2022, le SDEER a ouvert une plateforme web dédiée à la déclaration des pannes de l'éclairage public, destinée aux 454 communes qui lui ont transféré la gestion de leurs installations d'éclairage public. Sur simple clic dans une cartographie interactive, les élus ou agents communaux peuvent ainsi informer simultanément le SDEER et l'entreprise prestataire chargée des travaux de dépannage. Cela remplace le processus historique qui consistait à envoyer un courriel au SDEER qui, à son tour, sollicitait l'intervention de son prestataire.

En outre, c'est sur cette même plateforme que le prestataire effectuera son compte rendu d'intervention, visualisable à la fois par le SDEER et par la Commune, via un tableau de suivi. Outre la simplicité de l'outil, c'est également sa performance qui était attendue par les services du SDEER : plus de 10 000 opérations de dépannage sont effectuées chaque année, dont les comptes rendus nécessitent une validation technique et administrative.

Ce nouvel outil exploite les données d'un système d'information géographique des ouvrages d'éclairage public, sur lequel ont préalablement été géo-référencés les quelques 143 000 points lumineux et 9 000 armoires de commande constituant le parc dont le SDEER assure la gestion. Il l'enrichit même des dépannages effectués : cela permet au SDEER de disposer d'une visualisation des luminaires les plus fréquemment en panne, pour proposer aux communes des campagnes de modernisation sélective du parc d'éclairage public.

Développée en collaboration avec une entreprise de Charente-Maritime et annoncée depuis plus de deux années, la plateforme a bénéficié d'une attention poussée en matière d'ergonomie. Elle a fait l'objet de plusieurs périodes de test, sur des panels de taille croissante – la dernière ayant concerné une quarantaine de communes en février 2022. Au cours de l'année 2022, le SDEER enverra des identifiants de connexion à toutes les 454 communes concernées (élus ou agents communaux).



→ Contact : ZI de l'Ormeau de Pied • 131, cours Genet • CS 60518 • 17119 Saintes cedex
• Tél. 05 46 74 82 20 • Fax 05 46 74 82 21